



La
TRANS
TAHITIENNE

RUN & BIKE

RÈGLEMENT DE COURSE 2020

Version du 11 août 2020

Organisé par le club VSOP MOZTEAM MOOREA

www.xterratahiti.com

ARTICLE I. AVERTISSEMENTS

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

La responsabilité des organisateurs ne sera pas engagée en cas d'accident ou de vol durant l'épreuve. En prenant part à la course, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement. Il renonce à toute action juridique contre les organisateurs en cas d'accident, quelles que soient les causes de ce dernier.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et protections qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de proposer un parcours de repli.

En cas d'annulation de toute ou partie de l'évènement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, pandémie, décision des autorités administratives, etc.), et en cas d'annulation de la part d'un concurrent inscrit (quelle qu'en soit la raison) aucun remboursement ne pourra être effectué.

Droit à l'image : Les participants autorisent expressément les organisateurs, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

La protection de l'environnement et la gestion éco-responsable de nos évènements est une des priorités absolues de notre club. Tout concurrent surpris à abandonner du matériel ou déchets volontairement sur le parcours sera mis hors course et ne pourra plus participer à aucun futur évènement organisé par le club VSOP MOZTEAM

ARTICLE II. PARTICIPATION

La course est ouverte à tous les compétiteurs, femmes et hommes, âgé(e)s de 18 ans dans l'année 2020 (né(e)s avant le 31 décembre 2002).

ARTICLE III. INSCRIPTIONS - TARIF

Les inscriptions sont ouvertes du 11 Août 2020 au 9 septembre 2020, uniquement par internet à l'adresse :

<https://www.njuko.net/transtahitienne-2020>

Le tarif de l'inscription est fixé à 4000 Fcp par personne.

Pour les non licenciés, il est obligatoire de fournir un certificat médical datant de moins d'un an avec la mention de « non contre-indication à la pratique du VTT et de la course à pied en compétition ». La licence et assurance journalière au tarif de 1000Fcp est obligatoire pour les participants non licenciés.

ARTICLE IV. FORMAT DE L'ÉPREUVE - PARCOURS

Règles du Run&Bike

Avant tout, le Run&Bike est une épreuve basée sur le **partage**, la **convivialité** et l'**esprit d'équipe**. Le Run&Bike consiste à alterner course à pied et vélo par équipe de 2 athlètes en ne disposant que d'un seul vélo. Les changements entre équipiers sont libres. Les deux équipiers doivent obligatoirement passer ensemble aux points de contrôles désignés (Départ – Relais Maroto – Arrivée).

Tout au long du parcours, l'organisation mettra en place des contrôles pour entre autres surveiller les règles suivantes (des coureurs de l'organisation seront parmi les participants) :

- **La transition du vélo se fait à la selle (il est interdit de poser le vélo au sol, partir en course à pied pendant que l'équipier récupère le vélo).**
- **La distance entre les deux équipiers est de 50m maximum.**

Les organisateurs ne règlent pas le trafic routier et les concurrents doivent se comporter en usagers normaux de la route. Leur responsabilité personnelle demeure engagée.

Parcours

Longueur : 37,5km d'un point à l'autre de l'île de Tahiti. Les montées comprennent du franchissement, des portions raides, sur des sentiers plutôt techniques. Les descentes requièrent des qualités de pilotage.

Le départ sera donné à 8h30 au niveau du parking de la TEP à Papenoo, et l'arrivée se fera au gymnase de Mataiea.



Le parcours défini dans le présent règlement est donné à titre indicatif, et sera susceptible d'être modifié à tout moment.

Le parcours requiert une certaine habilité technique et physique. Les participants devront être en bonne condition physique et pratiquer régulièrement le VTT et la course à pieds afin de maîtriser le dénivelé et les descentes techniques.

Cut-Off / Barrières horaires

Les barrières horaires sont définies sur la base d'un rythme de course pieds.

Un temps limite de **3h15** pour passer le tunnel sera mis en place. **Tout concurrent n'ayant pas passé cette barrière horaire verra son équipe disqualifiée.** Le temps limite pourra être modifié au briefing de course en fonction des conditions du jour et d'autres barrières horaires pourront être mises en place et seront annoncées au briefing de course.

Ravitaillements

Il est fortement conseillé aux concurrents de se munir d'un sac d'hydratation avec une réserve d'eau d'au moins 1L. Un point d'eau potable sera mis à leur disposition au départ. Au bout de 10km, il sera placé un ravitaillement tous les 2 à 10km, mais compte tenu de la disparité du parcours, il y aura des portions entre ravitaillements qui pourront être très longues, notamment entre le Relais Maroto et l'entrée du Tunnel.

Km 0	Départ Parking TEP (Karting)	Ravitaillement R0	Point eau potable
Km 10,3	Entrée contre allée	Ravitaillement R1	
Km 15,5	Relais Maroto – Héliport	Ravitaillement R2	
Km 20,9	Entrée Tunnel	Ravitaillement R3	
Km 25,5	Sortie Lac Vahiria	Ravitaillement R4	
Km 33,1	Gué – Pont métallique	Ravitaillement R5	
Km 35,2	Sortie route béton vers faapu	Ravitaillement R6	
Km 37,5	Gymnase de Mataiea	Arrivée	

Il appartiendra à chaque concurrent d'avoir sa propre réserve en apports énergétiques s'il le souhaite.

IMPORTANT (Pour des questions sanitaires et dans le cadre de notre volonté à éliminer toute pollution) :

Sur les ravitaillements, aucun gobelet plastique risquant d'être réutilisé ne vous sera proposé. Un gobelet réutilisable emporté par tout athlète est fortement conseillé pour vous désaltérer à chaque ravitaillement.

Les ravitaillements hors zones ne sont pas autorisés.

Des drop zones seront installées aux delà des postes de ravitaillements. Vous pourrez jeter vos détritiques (plastiques, gels, ...) **uniquement dans ces zones dédiées** pour préserver notre belle nature. Elles seront balisées et délimitées. Les athlètes surpris par un bénévole, un aiguilleur, ou un secouriste en train de jeter volontairement un détritique sur le parcours sera disqualifié.

Sécurité

Sur l'ensemble de l'épreuve la sécurité sera assurée par une équipe de Secouristes (FSPF).

Pour des questions de sécurité, aucun type de périphérique audio n'est autorisé pendant la compétition. Exemples : casques audio, lecteurs de cassettes/CD/ MP3 ou radios.

Balisage

Le balisage sera assuré avec des panneaux de direction (réutilisables), de la rubalise biodégradable (rouge et blanche). Des aiguilleurs bénévoles seront présents aux points jugés problématiques. Des serre-fils seront présents pour sécuriser et fermer les courses.

Des pointages sont mis en place aux points de passages stratégiques afin de garantir que l'équipe a bien réalisé la totalité du parcours. Tout manquement à un pointage entraînera la disqualification de l'équipe. Il sera procédé à une vérification minutieuse avant la validation des résultats.

Respect du parcours

Prendre un raccourci et/ou couper un lacet de sentier ou d'une trajectoire n'est pas autorisé et peut entraîner la disqualification. L'équipe est tenue de rester sur les sentiers désignés qui sont marqués et/ou précisés

comme parcours. Il incombe aux athlètes de connaître le parcours désigné. L'absence de marquage sur le parcours ne constitue pas une excuse pour avoir pris un raccourci.

Dépassement

Les coureurs se faisant dépasser doivent céder le passage aux coureurs les rattrapant. Les coureurs doivent annoncer leur intention de dépassement. Il est de la responsabilité du coureur le plus rapide de dépasser en toute sécurité. **Les coureurs plus lents doivent céder le passage au coureur les dépassant à la première demande, en se serrant sur la droite quand c'est possible.** Dans l'éventualité où deux coureurs essaient de prendre la tête, les coureurs n'ont pas à céder leurs positions à l'autre coureur. Toutefois, un coureur ne peut pas interférer en bloquant le passage ou empêcher de toute autre manière la progression d'un autre coureur.

Assistance

Aucune assistance n'est autorisée le long du parcours. Les athlètes évoluent en totale autonomie. Toutefois, une assistance extérieure limitée n'est tolérée que de la part d'un autre athlète concourant dans la même épreuve.

Comité de course

Il se compose : du directeur de course, du président de l'association VSOP MOZ TEAM, du coordinateur de l'épreuve et de toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course. Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

ARTICLE V. MATÉRIEL

Vélo

Le vélo utilisé est de type VTT. Chaque équipe n'aura le droit d'utiliser qu'un seul et même VTT. Tous les éléments composant le vélo peuvent être changés à l'exception du cadre, des roues et de la fourche qui doivent rester identiques pour l'ensemble de l'épreuve.

Les roues sont d'une taille de 26 pouces au minimum et de 29 pouces au maximum.

Le vélo doit être mû par la seule force musculaire des participants.

Contrôle des équipements

Un contrôleur technique délégué sera en charge du contrôle des VTT et du respect des règles évoquées précédemment. Les vérifications techniques se déroulent à proximité du lieu de départ. Tous les concurrents sont tenus de s'y présenter au moins 45mn avant le départ.

Les vélos admis au contrôle technique sont du type VTT semi rigide ou tout suspendu.

Le cintre doit être bouché aux extrémités. Toute extrémité saillante doit être recouverte où faire l'objet d'une protection.

Les opérations de contrôle administratif et technique ont lieu sur le site de course.

Tout participant qui n'aura pas soumis son VTT à ce contrôle ne sera pas admis sur la ligne de départ.

Les arbitres se réservent le droit de refuser un VTT au départ de l'épreuve.

Matériel obligatoire

- Un casque à coque rigide muni de sangles jugulaires pour les deux équipiers
- Un dossard avec des attaches qui sera remis à chaque participant et qui sera affiché à l'avant du VTT ou bien sur le participant. Le dossard avant doit être fixé de façon à assurer une bonne visibilité par les arbitres et les organisateurs. Celui-ci doit être conservée de cette façon tout au long de la course.

Matériel conseillé

- Des gants
- Un sac d'hydratation
- Un kit de dépannage
- Paire de lunettes
- Un dispositif d'éclairage pour le passage du tunnel
- Un gobelet personnel pour les ravitaillements (pour des questions sanitaires)

ARTICLE VI. DISQUALIFICATION / ABANDON

Aucun remboursement n'est dû par l'organisation en cas de disqualification pour non-respect du présent règlement ou d'abandon.

Les dossards

Couper un dossard ou le modifier avec des autocollants de sponsors n'est pas autorisé. Les dossards doivent être visibles. En cas de non-respect de cette règle, il sera demandé à l'athlète de se mettre en conformité – si cela n'est pas fait l'athlète sera disqualifié.

Tout manquement au règlement constaté par le directeur de course ou un des contrôles humains entraîne la disqualification (mise hors course définitive) ainsi que toute attitude anti-sportive.

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation (contrôle humain et/ou équipe médicale et/ou ravitaillement). Toute personne souhaitant abandonner doit remettre son dossard à un ravitaillement avant de sortir de la course. S'il ne peut pas regagner par ses propres moyens un ravitaillement, il sera pris en charge par une équipe de l'organisation.

Un numéro de contact d'urgence est imprimé sur le dossard et devra être joint en cas d'abandon.

ARTICLE VII. ASSURANCE

Les organisateurs sont assurés par la société Générali police n°5822866 D/582285667 E pour les risques civils mais déclinent toute autre responsabilité.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

L'association VSOP MOZTEAM conseille à chaque concurrent d'être en possession d'une assurance responsabilité civile et une assurance rapatriement, frais de recherche et de secours.

Chaque participant court sous sa propre responsabilité. Les coureurs ne sont pas assurés par l'Association VSOP MOZTEAM qui décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.

ARTICLE VIII. SECURITÉ / ASSISTANCE

Le coureur est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage en montagne. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation (numéros de téléphone en annexe et sur le dossard). Si les conditions météo, l'état physique ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, les serre-files, l'équipe secouristes, les arbitres et/ou le comité de course ont tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon.

En cas d'abandon de sa propre initiative, le coureur doit prévenir un poste de contrôle. Si un concurrent décidait d'abandonner sans prévenir de son abandon, et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés.



La
**TRANS
TAHITIENNE**

TRAIL TRANSTAHIENNE RÈGLEMENT DE COURSE 2020

Version du 11 août 2020

Organisé par le club VSOP MOZTEAM MOOREA

www.xterratahiti.com

ARTICLE I. AVERTISSEMENTS

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement et tous ses amendements. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions par le seul fait de son inscription.

Les règles et règlements de la course sont publiés sur le site www.xterratahiti.com. Dans le cas de la nécessité d'un jugement dont le contenu n'est pas couvert dans les règlements ou par les réglementations de fédération, la décision du Directeur général de la course sera finale.

La responsabilité des organisateurs ne sera pas engagée en cas d'accident ou de vol durant l'épreuve. En prenant part à la course, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement. Il renonce à toute action juridique contre les organisateurs en cas d'accident, quelles que soient les causes de ce dernier.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et protections qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de proposer un parcours de repli.

En cas d'annulation de toute ou partie de l'évènement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, pandémie, décision des autorités administratives, etc.), et en cas d'annulation de la part d'un concurrent inscrit (quelle qu'en soit la raison) aucun remboursement ne pourra être effectué.

Droit à l'image : Les participants autorisent expressément les organisateurs, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

La protection de l'environnement et la gestion éco-responsable de nos évènements est une des priorités absolues de notre club. Tout concurrent surpris à abandonner du matériel ou déchets volontairement sur le parcours sera mis hors course et ne pourra plus participer à aucun futur évènement organisé par le club VSOP MOZTEAM

ARTICLE II. PARTICIPATION

La course est ouverte à tous les compétiteurs, femmes et hommes, âgé(e)s de 18 ans dans l'année 2020 (né(e)s avant le 31 décembre 2002).

ARTICLE III. INSCRIPTIONS - TARIF

Les inscriptions sont ouvertes du 11 Août 2020 au 9 septembre 2020, uniquement par internet à l'adresse :

<https://www.njuko.net/transtahitienne-2020>

Le tarif de l'inscription est fixé à 4000 Fcp par personne.

Pour les non licenciés, il est obligatoire de fournir un certificat médical avec la mention de « non contre-indication à la pratique de la course à pieds en montagne en compétition ». La licence et assurance journalière au tarif de 1000Fcp est obligatoire pour les participants non licenciés.

ARTICLE IV. FORMAT DE L'ÉPREUVE – PARCOURS

Nous vous rappelons que la TransTahitienne est une course réservée aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique. La course se déroule en une seule étape en individuel, en courant, au rythme de chacun, et en prenant en compte les barrières horaires (Cut-Off).

PARCOURS

Longueur : 37,5km d'un point à l'autre de l'île de Tahiti. Le tracé comprend du franchissement, des portions raides, et des sentiers techniques.

Le départ sera donné à 8h00 au niveau du parking de la TEP à Papeete, et l'arrivée se fera au gymnase de Mataiea.



Le parcours défini dans le présent règlement est donné à titre indicatif, et sera susceptible d'être modifié à tout moment.

Cut-Off / Barrières horaires

Les barrières horaires sont définies sur la base d'un rythme de course pieds.

Un temps limite de **3h15** pour passer le tunnel sera mis en place. **Tout concurrent n'ayant pas passé cette barrière horaire sera disqualifié.** Le temps limite pourra être modifié au briefing de course en fonction des conditions du jour et d'autres barrières horaires pourront être mises en place et seront annoncées au briefing de course.

Ravitaillements

Il est obligatoire de se munir d'un sac d'hydratation avec une réserve d'eau d'au moins 1L. Un point d'eau potable sera mis à leur disposition au départ. Au bout de 10km, il sera placé un premier ravitaillement. Six ravitaillements sont prévus espacés de 2 à 10 kms (avec des boissons et des aliments sucrés et salés selon les postes). Compte tenu de la disparité du parcours, il y aura des portions entre ravitaillements qui pourront être très longues, notamment entre le Relais Maroto et l'entrée du Tunnel.

Km 0	Départ Parking TEP (Karting)	Ravitaillement R0	Point eau potable
Km 10,3	Entrée contre allée	Ravitaillement R1	
Km 15,5	Relais Maroto – Héliport	Ravitaillement R2	
Km 20,9	Entrée Tunnel	Ravitaillement R3	
Km 25,5	Sortie Lac Vahiria	Ravitaillement R4	
Km 33,1	Gué – Pont métallique	Ravitaillement R5	
Km 35,2	Sortie route béton vers faapu	Ravitaillement R6	
Km 37,5	Gymnase de Mataiea	Arrivée	

Il appartiendra à chaque concurrent d'avoir sa propre réserve en apports énergétiques s'il le souhaite, avec un minima de 1L de boisson.

IMPORTANT (Pour des questions sanitaires et dans le cadre de notre volonté à éliminer toute pollution) :

Sur les ravitaillements, aucun gobelet plastique risquant d'être réutilisé ne vous sera proposé. Un gobelet réutilisable emporté par tout athlète est fortement conseillé pour vous désaltérer à chaque ravitaillement.

Les ravitaillements hors zones ne sont pas autorisés.

Des drop zones seront installées aux delà des postes de ravitaillements. Vous pourrez jeter vos détritiques (plastiques, gels, ...) **uniquement dans ces zones dédiées** pour préserver notre belle nature. Elles seront balisées et délimitées. Les athlètes surpris par un bénévole, un aiguilleur, ou un secouriste en train de jeter volontairement un détritique sur le parcours sera disqualifié.

Sécurité

Sur l'ensemble de l'épreuve la sécurité sera assurée par une équipe de Secouristes (FSPF).

Pour des questions de sécurité, aucun type de périphérique audio n'est autorisé pendant la compétition. Exemples : casques audio, lecteurs de cassettes/CD/ MP3 ou radios.

Balisage

Le balisage sera assuré avec des panneaux de direction (réutilisables), de la rubalise biodégradable (rouge et blanche). Des aiguilleurs bénévoles seront présents aux points jugés problématiques. Des serre-fils seront présents pour sécuriser et fermer les courses.

Des pointages sont mis en place aux points de passages stratégiques afin de garantir que le coureur a bien réalisé la totalité du parcours. Tout manquement à un pointage entraînera la disqualification du coureur. Il sera procédé à une vérification minutieuse avant la validation des résultats.

Respect du parcours

Prendre un raccourci et/ou couper un lacet de sentier ou d'une trajectoire n'est pas autorisé et peut entraîner la disqualification. Un coureur est tenu de rester sur les sentiers désignés qui sont marqués et/ou précisés comme parcours. Il incombe au coureur de connaître le parcours désigné. L'absence de marquage sur le parcours ne constitue pas une excuse pour avoir pris un raccourci.

Dépassement

Les coureurs se faisant dépasser doivent céder le passage aux coureurs les rattrapant. Les coureurs doivent annoncer leur intention de dépassement. Il est de la responsabilité du coureur le plus rapide de dépasser en toute sécurité. **Les coureurs plus lents doivent céder le passage au coureur les dépassant à la première demande, en se serrant sur la droite quand c'est possible.** Dans l'éventualité où deux coureurs essaient de prendre la tête, les coureurs n'ont pas à céder leurs positions à l'autre coureur. Toutefois, un coureur ne peut pas interférer en bloquant le passage ou empêcher de toute autre manière la progression d'un autre coureur.

Vérifications du Matériel obligatoire / Contrôle des équipements :

Les organisateurs procéderont aux vérifications d'usage et au contrôle systématique de chaque athlète avant leur entrée dans la zone de départ. Les concurrents qui ne sont pas en conformité au regard du matériel obligatoire décrit dans le présent règlement ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Aucun remboursement n'est dû par l'organisation en cas de disqualification pour non-respect du présent règlement.

Assistance

Aucune assistance n'est autorisée le long du parcours. Les athlètes évoluent en totale autonomie. Toutefois, une assistance extérieure limitée n'est tolérée que de la part d'un autre athlète concourant dans la même épreuve.

Comité de course

Il se compose : du directeur de course, du président de l'association VSOP MOZ TEAM, du coordinateur de l'épreuve et de toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course. Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

ARTICLE V. MATÉRIEL OBLIGATOIRE ET CONSEILLÉ

Les participants au trails devront obligatoirement avoir :

- Une gourde ou récipient contenant au moins 1 litre de boisson (2L sont fortement conseillés). Un contrôle obligatoire lors du pointage avant départ aura lieu sur zone
- Le dossard attaché sur le devant du corps et bien visible.

L'utilisation des bâtons est autorisée.

Matériel conseillé :

- Une gourde ou récipient contenant 2 litres de boisson.
- Un téléphone portable
- De la nourriture
- Un gobelet personnel pour les ravitaillements (pour des questions sanitaires)

ARTICLE VI. DISQUALIFICATION / ABANDON

Aucun remboursement n'est dû par l'organisation en cas de disqualification pour non-respect du présent règlement ou d'abandon.

Les dossards

Couper un dossard ou le modifier avec des autocollants de sponsors n'est pas autorisé. Les dossards doivent être portés sur le devant du corps. En cas de non-respect de cette règle, il sera demandé à l'athlète de se mettre en conformité – si cela n'est pas fait l'athlète sera disqualifié.

L'assistance technique ainsi que l'accompagnement est interdit.

Tout manquement au règlement constaté par le directeur de course ou un des contrôles humains entraîne la disqualification (mise hors course définitive) ainsi que toute attitude anti-sportive.

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation (contrôle humain et/ou équipe médicale et/ou ravitaillement). Toute personne souhaitant abandonner doit remettre son dossard à un ravitaillement avant de sortir de la course. S'il ne peut pas regagner par ses propres moyens un ravitaillement, il sera pris en charge par une équipe de l'organisation.

Un numéro de contact d'urgence est imprimé sur le dossard et devra être joint en cas d'abandon.

ARTICLE VII. ASSURANCE

Les organisateurs sont assurés par la société Générali police n°5822866 D/582285667 E pour les risques civils mais déclinent toute autre responsabilité.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

L'association VSOP MOZTEAM conseille à chaque concurrent d'être en possession d'une assurance responsabilité civile et une assurance rapatriement, frais de recherche et de secours.

Chaque participant court sous sa propre responsabilité. Les coureurs ne sont pas assurés par l'Association VSOP MOZTEAM qui décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.

ARTICLE VIII. SECURITÉ / ASSISTANCE

Le coureur est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage en montagne. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation (numéros de téléphone en annexe et sur le dossard). Si les conditions météo, l'état physique ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, les serre-files, l'équipe secouristes, les arbitres et/ou le comité de course ont tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon.

En cas d'abandon de sa propre initiative, le coureur doit prévenir un poste de contrôle. Si un concurrent décidait d'abandonner sans prévenir de son abandon, et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés.

ARTICLE IX. RÉCLAMATION

Les réclamations de toute nature doivent être présentées au plus tard dans l'heure d'arrivée par la personne qui la formule. Toute réclamation doit être formulée par écrit et signée par le contestataire après dépôt d'une caution de 5000Fcp. En raison de la nature du parcours, il n'est pas toujours possible de voir les infractions. Dans tous les cas, il y aura besoin de vérifier l'infraction. Les officiels ne seront pas entraînés dans une argumentation basée sur « l'ouï-dire ».

ARTICLE X. PÉNALITÉS

Des contrôles seront effectués le long du parcours (des coureurs de l'organisation seront parmi les participants). Tout concurrent surpris en flagrant délit de fraude sera mis hors course.

- Non-respect du parcours => mise hors course
- Dossard non porté => refus de départ
- Comportement antisportif ou l'utilisation d'un langage abusif => mise hors course
- Assistance technique extérieure => mise hors course

- Abandon de matériel ou déchets (gels, barres, chambre à air, ...) => mise hors course et **disqualification pour les futures épreuves organisées par le club VSOP MOZTEAM.**

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport. Des contrôles inopinés pourraient avoir lieu.

ARTICLE XI. RÉCOMPENSES

Un classement scratch sera établi.

L'organisation récompensera les trois premières équipes femmes, hommes et mixtes. Il ne sera pas fait de distinction entre les catégories d'âges.